Image not found or type unknown

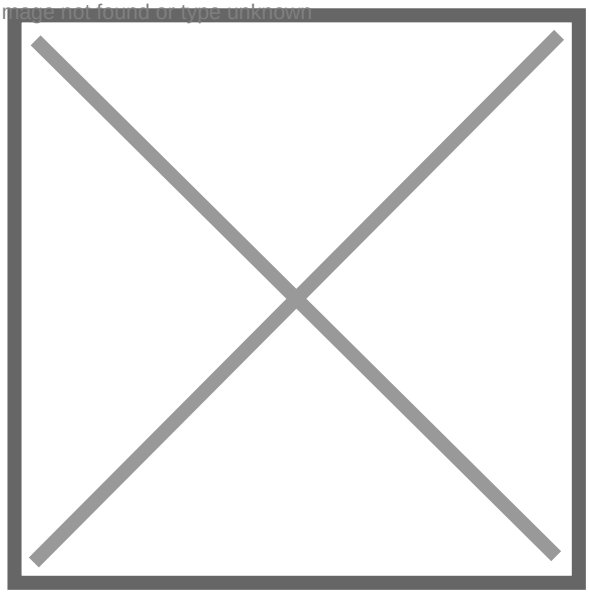

Abus contrat sous-location

Par **sorik**, le **26/11/2008** à **11:19**

bonjour,

je sous-loue un espace de travail à une société elle-meme dans les murs.
le contrat de sous-location signé pour un an, est non reconductible.
(verbalement à la signature, il me confirme que celui-ci serait renouveler sans changement mais qu ils ne peuvent soit-disant pas conclure de bail plus long).

nous sommes une dizaine de sous locataires avec le meme contrat.

aujourd'hui, mon bail est terminé.
la société me propose un nouveau contrat identique mais avec une augmentation de 10% du loyer HT.
est ce legal? de faire signer un bail non reconductible d'un an pour pouvoir proposer un nouveau bail identique mais plus cher ?

de quel recours puis je disposer ?

merci à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés